

7104 1516

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi

## COMITE DE PILOTAGE DU PADMIR

**HARMONISATION ET INSTITUTIONNALISATION  
D'UN PROCESSUS DE PLANIFICATION PARTICIPATIVE LOCALE  
DANS LES COMMUNAUTES RURALES**

**TERMES DE REFERENCE**

MAI 2005

## I. CONTEXTE

Le Gouvernement du Sénégal, en partenariat avec le PNUD et le FENU, met en œuvre le PADMIR qui s'inscrit dans le cadre de la Lettre de Politique de développement rural décentralisé et des objectifs du millénaire pour le Développement.

Les axes stratégiques autour desquels gravite l'action du programme peuvent être résumés ainsi :

- Améliorer la gouvernance locale en milieu rural ;
- Contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural ;
- Renforcer la maîtrise d'ouvrage locale ;
- Favoriser la démocratie locale et ;
- Contribuer à la promotion du développement économique local dans sa zone d'intervention.

---

Dans une perspective de relève du programme au niveau national, il s'avère aujourd'hui nécessaire que le Comité Technique s'investisse dans une démarche d'institutionnalisation des acquis du programme. L'atteinte de cet objectif passe préalablement par une capitalisation des instruments de planification participative locale, de financement et de renforcement des compétences des acteurs locaux pour une bonne gouvernance locale.

S'agissant particulièrement de la procédure de planification participative locale, des acquis existent aussi bien au niveau du PADMIR qu'au niveau des autres projets et programmes. Tous ces acquis doivent être pris en compte dans cet exercice.

## II. JUSTIFICATION

La réforme de 1996 sur la Décentralisation a consacré l'adoption d'un nouveau code des collectivités locales et le transfert de compétences dans neuf (09) domaines dont la Planification. Ainsi, les collectivités locales ont une responsabilité propre et pleine en matière d'élaboration et de mise en œuvre de leurs plans de développement.

Cependant, depuis la mise en œuvre de cette réforme, le 1<sup>er</sup> Janvier 1997, l'évaluation du transfert de la Compétence planification fait quelques acquis mais aussi des contraintes de taille qui sont :

- l'autonomie de chaque communauté rurale et la diversité des intervenants font que : le calendrier d'élaboration des PLD n'est pas harmonisé au niveau national ; la méthodologie d'élaboration des PLD varie d'un intervenant à un autre ;
- la faiblesse des finances locales et la non existence d'un système de programmation et de budgétisation des projets de PLD ont pour conséquence des PLD non opérationnels là où il n'existe pas de projets ou ~~programmes de développement appuyés par les partenaires au développement.~~

Face à ce constat, la nécessité de compléter le cadre réglementaire du transfert de la compétence planification s'avère plus que jamais nécessaire.

## III. OBJECTIFS

### *3.1. Objectif général*

Institutionnaliser une procédure de Planification Participative Locale (PPL) dans les communautés rurales.

### *3.2. Objectifs spécifiques*

- ❖ Harmoniser les approches et outils de planification locale ;
- ❖ Réaliser un manuel de PPL ;
- ❖ Elaborer un arrêté précisant les modalités d'application de la loi n° 96-07 portant transfert de compétences et du décret n° 96-1133 portant application du transfert de compétences en matière de planification.

#### **IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE**

Avec l'appui d'un consultant ayant un niveau de formation équivalent à la maîtrise au minimum et ayant une grande expérience en matière de décentralisation et de développement local, une évaluation des expériences de planification locale menées jusqu'ici sera effectuée.

Il s'ensuivra des propositions pour une harmonisation des approches et démarches de PPL et pour une meilleure opérationnalisation des futurs plans locaux de développement.

Le processus sera marqué par trois étapes :

- la réalisation d'une étude devant servir de base de travail sur la base des résultats obtenus par les projets et programmes d'appui à la décentralisation et au développement local ;
- la tenue d'un grand atelier national sur l'harmonisation des approches et démarches de PPL incluant tous les acteurs concernés (gouvernement, partenaires au développement, élus locaux, projets et programmes, ONG, secteur privé) ;
- systématisation des résultats de l'atelier de partage (version finale de l'étude après prise en compte des principales recommandations).

#### **V. ACTEURS CONCERNES**

Les acteurs concernés sont :

- les membres du Comité national de pilotage du PADMIR (12) ;
- les ministères concernés (20) ;
- l'équipe du PADMIR (7) ;
- les partenaires au Développement (15) ;
- l'administration territoriale (9) ;
- les représentants des élus locaux (9) ;

- les autres projets et programmes de décentralisation ou de développement local (10) ;
- les SRP (11) ;
- les ARD (11).

- SRADL (11)  
- CADIE (07)

## VI. CHRONOGRAMME DE REALISATION

- 1- Elaboration TDR du Consultant  
Elaboration TDR de l'atelier de partage (décembre 2005)
- 2- Recrutement d'un consultant (janvier 2006)
- 3- Collecte de données  
Revue documentaire  
Rédaction document de travail de l'atelier de partage (janvier – février 2006)
- ~~4- Tenue de l'atelier national sur l'harmonisation des approches et démarches de PPL (mars 2006)~~
- 5- Systématisation des conclusions de l'atelier de partage (mars 2006)
- 6- Elaboration manuel de PPL (mai 2006)
- 7- Elaboration d'un arrêté sur la PPL (juin 2006)

## VII. BUDGET

* Honoraire Consultant	150 000 x 45 j	=	6. 750. 000
* Atelier de partage (DSA)	53 800 x 120 p	=	6. 456. 000
Fournitures		=	2. 400. 000
* Edition et diffusion du manuel de PPL			5. 000. 000
<b>TOTAL</b>			<b>20. 606. 000</b>